

LEGION
du LYONNAIS

Compagnie
de l'AIN

Section
de NANTUA

Brigade
de CHATILLON
de-MICHAILLE

N°22 du
15/2/1944.

PROCES-VERBAL
de renseignements
sur l'incendie d'
un immeuble appar-
tenant à Mr. JEAN-
TET (Zéphirin)
Dt. à CHATILLON-
de-MICHAILLE
(Ain).

1° EXPEDITION.

879

GENDARMERIE NATIONALE

CEJOURD' HUI, quinze février Mil neuf cent
quarante-quatre, à dix heures,

Nous, soussignés, NOVEL (Emile)
et GILLET (Marcel)

gendarmes à la résidence de CHATILLON-de-MICHAIL-
LE, département de l'AIN, revêtus de notre uni-
forme et conformément aux ordres de nos Chefs,
en visite de commune et agissant conformément
aux instructions téléphonées le 14 Février 1944,
concernant les immeubles incendiés à la suite
des opérations de police effectuées par les
Autorités Allemandes, avons appris qu'une maison
brûlait à TREBILLET, commune de CHATILLON-de-
MICHAILLE, nous nous sommes rendus sur les lieux
du sinistre où nous avons constaté ce qui suit:

L'immeuble incendié appartient à Monsieur
JEANTET (Zéphirin), négociant en bois et Maire
de BELLEGARDE (Ain).

Il est situé à l'intersection de la route na-
tionale n° 84 et du chemin départemental n° 14
Il mesure approximativement 15 mètres sur 16
mètres. Il se composait d'un rez-de-chaussée com-
prenant 6 pièces et d'un étage en comptant 8.

La toiture et l'étage, brûlés, se sont effon-

La toiture et l'étage, brûlés, se sont effon-
drés. Le rez-de-chaussée flambe encore.

Un hangar attenant à la maison, ainsi qu'une
terrasse recouverte, ont été également la proie
des flammes.

Monsieur JEANTET absent, n'a pu être entendu.

Nous avons reçu la déclaration suivante de
Monsieur CHASSOT (César), 25 ans, fermier chez
monsieur JEANTET, demeurant à TREBILLET, commune
de CHATILLON-de-MICHAILLE, né le 11 Juillet 1918
à PREZ (Suisse):

" J'occupais une partie du rez-de-chaussée de
" l'immeuble appartenant à Monsieur JEANTET, car
" j'exploite la ferme qui il possède en ce lieu.
" Monsieur JEANTET, lui, occupait le 1er étage
" Samedi 12 courant, vers 10 heures, cinq sol-
" dats Allemands et trois miliciens sont venus
" chez moi et m'ont demandé où se trouvait Mon-
" sieur JEANTET. Je leur ai répondu que je ne
" l'avais pas vu depuis Jeudi soir, jour où j'
" avais été arrêté et conduit à BELLEGARDE
" avec plusieurs hommes du hameau.
" Ensuite tous ces hommes sont montés dans les
" appartements de monsieur JEANTET qu'ils ont /

Vu et transmis par le Commandant de Brigade
à Mr. Le Procureur de l'Etat Français à Nantua
Le 15 Février 1944.

ES DE L'AIN
TE PUBLIQUE

visités. Mademoiselle Yvonne GENOLIN, bonne au service de monsieur JEANTET, s'y trouvait seule.

Accompagnés par cette personne, ils ont visité toutes les pièces et les dépendances de la maison.

Ils sont ensuite allés dans les étables d'où ils ont emmené le bétail soit: six vaches, trois génisses quatre porcs, onze moutons, une trentaine de têtes de volailles, un saloir contenant environ 50 kilogs de viande, à l'aide de camions.

Ensuite, ces Autorités m'ont prescrit d'enlever les meubles, car le feu serait mis à l'immeuble, dans l'après-midi. Comme je n'avais pas eu le temps de vider les appartements, ils n'ont pas mis leur menace à exécution.

Dimanche matin, le mobilier ayant été évacué, les Allemands ont pris de la paille dans le fenil, l'ont transportée dans les diverses pièces de l'immeuble. Ils l'ont arrosée d'essence, puis ont mis le feu.

La maison a brûlé toute entière, ainsi qu'un hangar attenant, qui abritait ~~tout~~ le matériel agricole: charrues, faucheuses, etc.

En ce qui me concerne, je n'ai pas subi de préjudice.

Les soldats m'ont seulement emporté deux montres dont l'une est en argent. Je les estime à deux mille francs.

" La maison a brûlé toute entière, ainsi qu'un hangar
" attenant, qui abritait ~~tout~~ le matériel agricole:
" charrues, faucheuses, etc.
" En ce qui me concerne, je n'ai pas subi de préjudice.
" Les soldats m'ont seulement emporté deux montres
" dont l'une est en argent. Je les estime à deux mille
" francs.
" Les bâtiments abritant le bétail et le fourrage
" n'ont pas été brûlés.

Lecture faite, persisté et signé.

Nous mentionnons qu'une voiture automobile, marque PEUGEOT "202", a été emmenée.

Mademoiselle GENOLIN a quitté la localité, elle n'a pu être entendue. Elle habiterait chez un oncle à ARLOD (Ain).

TROIS EXPEDITIONS: La première à Monsieur le Procureur de l'Etat Français à NANTUA, la deuxième à Monsieur le Préfet de l'Ain à BOURG, par la voie hiérarchique, la troisième à nos Chefs.

Jeantet

Genot

14 février 1944 : Trébillet.

Incendie de la maison de Zéphirin Jeantet, négociant en bois et maire de Bellegarde située à l'intersection de la nationale et du chemin de Montanges

(Anciennement cave à vins de François Berrod de Montanges dont Mr Jeantet est le gendre).

Déclaration de Mr Chassot, fermier de Mr Jeantet :

« J'occupe le rez de chaussée car j'exploite la ferme que possède Mr Jeantet en ce lieu. Mr Jeantet occupe le premier étage. Samedi 12 février, cinq soldats allemands et trois miliciens sont venus chez moi me demandant où était Mr Jeantet. Je leur ai répondu que je ne l'avais pas vu depuis jeudi, jour où j'ai été arrêté et conduit à Bellegarde. Ils sont montés chez Mr Jeantet où se trouvait Mme Yvonne Genolin, sa bonne.

Ils ont tout visité puis sont allés aux écuries emmenant six vaches, trois génisses, quatre porcs, onze moutons, une trentaine de volailles et un saloir avec cinquante kilos de viande. Ils m'ont ensuite dit d'évacuer les meubles de la maison.

Le dimanche matin ils ont pris de la paille, l'ont arrosé d'essence puis ont mis le feu. Tout a brûlé.

En partant ils ont emmené une voiture Peugeot 202. ».



Sa scierie de Trébillet est également incendiée.

